

ETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

itry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN GOELE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

TÉLÉPHONE

ECHOS DE LA SEMAINE

14 Août. — On arrête près de Belfort un propriétaire inculpé d'espionnage.

— Le gendarme Halim et ses compagnons, auteurs de l'assassinat du consul russe de Monastir sont condamnés à mort et exécutés sur le champ.

15 Août. — Le centenaire de Berlioz est célébré solennellement à Grenoble, mais les fêtes sont contrariées par le mauvais temps.

— L'éruption du Vésuve augmente de violence. Le volcan fait entendre des grondements très sensibles et produit des explosions formidables.

16 Août. — Mort de M. Thomas, maire de Fontainebleau, conseiller général et sénateur de Seine-et-Marne, décédé à l'âge de soixante-deux ans.

— M. Trouillot, Ministre du Commerce, présida, à Lons-le Saunier, le quatrième concours de la Fédération des sociétés de gymnastique.

17 Août. — Ouverture de la session des Conseils généraux dans toute la France.

— Un service funèbre est célébré à Notre-Dame, à la mémoire des victimes de la catastrophe du Métropolitain.

18 Août. — La huitième audience du procès Humbert reçoit la déposition du dernier témoin. M. l'avocat général Blondel prononce une partie de son réquisitoire.

— Le traité relatif au canal de Panama est rejeté par le Sénat Colombien.

19 Août. — M. l'avocat général Blondel termine son réquisitoire contre les Humbert-Daurignac et M^e Labori commence sa plaidoirie.

— Une double exécution capitale a lieu à Tunis.

20 Août. — Le mariage de M. Camille Pelletan, Ministre de la Marine, avec Mlle Joséphine Denise, institutrice de la Ville de Paris, est célébré à la mairie du premier arrondissement.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La fête de Dammartin a été contrariée par le mauvais temps pendant les journées de samedi, dimanche et lundi. La pluie qui n'a cessé que par intervalles n'a même pas permis aux promeneurs de jouir paisiblement de la vue du feu d'artifice, car il a été arrosé pendant toute sa durée, et c'est à l'abri des parapluies que les amateurs les plus résolus ont bravé l'at-

mosphère enfumée au centre de laquelle scintillaient de leur mieux les fulgurations pyrotechniques qui eussent considérablement gagné à être mises en œuvre par un temps moins humide.

Les fanfares se sont montrées bravement fidèles à la consigne, et si la première s'est distinguée par les flots d'harmonie qu'elle a prodigués sur la plate-forme du vieux château, les jeunes, autrement dit les trompettes, ont bravé la pluie pour répandre dans les airs les échos joyeux de leurs sonneries, pendant la durée du feu d'artifice.

Les promeneurs ont été peu nombreux et il est assez probable que les marchands forains n'ont pas été les derniers à le constater.

Nous avons eu la satisfaction d'apprendre que le Conseil général de Seine-et-Marne a voté, mercredi dernier, l'exécution du projet de tramway de Meaux à Dammartin.

Nous attendons à éet égard des renseignements plus précis que nous nous empresserons de faire connaître aux lecteurs de la *Petite Gazette*.

Mardi dernier ont eu lieu à Dammartin les obsèques de Mme Vve Rodier, ancienne receveuse des Postes et Télégraphes de Dammartin, où elle exerça ces fonctions pendant trente années, à l'entière satisfaction de la population qui n'eut jamais qu'à se louer de sa complaisance.

Mme Rodier était aussi attachée aux diverses sociétés de la ville et notamment à celle du vestiaire où elle contribua dans une large mesure aux travaux de lingerie et d'habillement des enfants pauvres.

M. et Mme Langlois et le capitaine Rodier regrettent que les circonstances ne leur aient pas permis d'envoyer plus tôt les invitations au service. Ils remercient bien vivement les personnes qui ont assisté à cette cérémonie.

M. Anguenot (Xavier-Ernest) Receveur ruraliste à Cinq Mars (Indre-et-Loire) vient d'être appelé à la résidence de Dammartin, en remplacement de M. Desgruelles, nommé, comme nous l'avons annoncé précédemment, à la Neuville-aux-Bois.

SAINT-MARD

On nous écrit :

Avec l'autorisation de M. le Maire de Saint-Mard, la Fanfare " l'Avenir " a donné un concert instrumental sur la place de la Mairie.

Au cours de ce concert, une quête a été faite au profit des victimes du Métropolitain de Paris. Le produit de cette quête soit 34 fr. 50 a été versé au journal " Le Petit Parisien " qui s'est chargé de le faire parvenir à qui de droit.

Le lendemain 16, cette même société s'est rendue au concours de Livry où elle a remporté les prix suivants :

Lecture à vue. — 2^e Prix, l'Alme de Vermeil.

Exécution. — 2^e Prix, 100 fr. en espèces.

En outre, son chef, M. Paradis a reçu un diplôme de direction, avec félicitations du jury.

Nous adressons toutes nos félicitations à cette jeune fanfare qui a concouru avec des sociétés de divisions supérieures et qui a malgré cela remporté un réel succès.

Tout l'honneur en revient à M. Pa-

radis, son chef, qui a toujours montré un véritable dévouement pour cette société ainsi qu'à son comité toujours bien conseillé par son président M. Cartier.

SAINT-SOUPPLETS

Au nombre des passagers qui pendant la nuit de l'Assomption étaient venus chercher un refuge au poste de Saint-Soupplets, se trouvait un ouvrier rattacheur, originaire de Fourmies, Paul Audrin, dont la situation était des plus énigmatiques.

Le pauvre était dépourvu d'argent, ce qui est regrettable, de papiers d'identité et de certificats ce qui est fâcheux.

Et pourtant il en avait eu, mais il croit les avoir perdus dans le poste de Villeparisis.

En présence de ces irrégularités, Audrin a vu se produire ce qui devait l'amuser le moins : les gendarmes l'ont arrêté sous l'inculpation de vagabondage et l'ont transféré à la prison de Meaux.

(J. de Seine-et-Marne.)

COURTRY

Le 8 courant vers midi, le feu allumé sans doute par un fumeur imprudent, se déclarait dans un champ d'orge situé en bordure de la route de Villeparisis à Courtry, au lieu dit « la pièce de l'orange », d'une superficie de 5 hectares, et dépendant de la ferme de Courtry que fait valoir M. Jules Defrance, pour le compte de MM. Delizy et Doisteau, distillateurs, rue de Paris, 95, à Pantin.

L'incendie, activé par le vent, eut bientôt gagné le chaume et plus de 50 tas de 10 gerbes chacun pouvant être évalués à plus de 250 fr. que remboursera certainement l'assurance.

VILLEPARISIS

Le 10 courant, vers 5 heures du soir, le charretier Jean Marie Barbier, au service de M. Georges Demay, marchand de fourrages à Vaujours venait à la carrière exploitée par M. Parquin, à l'effet de demander du secours pour dégager une de ses voitures lourdement chargée de paille dont la roue droite était enfoncée près de l'accotement de la route du Pin à Villeparisis.

Nicolas Klein, carrier, âgé de 54 ans, s'y rendit aussitôt, avec Jean Forest, charron à Claye, emportant un cric et des madriers pour mettre la voiture d'aplomb.

Au moment où il disposait le cric pour soulever le lourd véhicule, le chargement se renversa sur Klein qui fut grièvement blessé à la cheville du pied gauche. On dut le reconduire dans une brouette à son domicile.

Le docteur David qui lui a prodigué les premiers soins, a déclaré ne pouvoir se prononcer sur la gravité de la blessure.

M. Demay, assuré contre les accidents à la compagnie l'Urbaine et la Seine, est venu de Vaujours le soir même, visiter son ouvrier blessé.

ANNET

En l'absence des époux Lebrun, jardiniers, un malfaiteur s'est introduit dans leur logement situé dans une cour commune où habitent quatre ménages, à l'effet de soustraire une tabatière en ivoire jaunâtre portant un dessin sur le couvercle. Cette tabatière contenait une chevalière en or et une paire de boucles d'oreilles, pouvant être estimées 80 fr.

Malgré les recherches auxquelles s'est livrée la gendarmerie de Claye, ces objets sont restés introuvables.

MITRY-MORY

Mercredi matin en se rendant à son travail, le plombier Alfred Jacquinet aperçut pendu à un parapet situé au lieudit « Le Fossé du Cerceau », rue de la Vallée, le corps du jardinier Laurent Bacuet, âgé de 72 ans.

Bacuet, qui avait perdu sa place avait déjà manifesté le désir d'en finir avec l'existence. Il s'adonnait fréquemment à la boisson.

D'après M. le Docteur Decourt, qui a constaté le décès, M. Bacuet se serait suicidé à six heures du matin.

LONGPERRIER

Dans la nuit de dimanche à lundi, M. Alfred Pasquier, aubergiste, fut réveillé par un bruit de vitres brisées. Il se leva et constata qu'un carreau de la fenêtre de sa chambre était cassé.

M. Pasquier établit alors une surveillance dans la rue, de concert avec le garde champêtre, mais ce fut en vain. Préjudice causé à l'aubergiste ; 4 fr. 25.

VINANTES

La Commission départementale vient d'accorder 250 francs à la commune pour réparations à la mairie et aux murs du cimetière.

MOUSSY-LE-NEUF

Gomot (Etienne), 39 ans, braconnier incorrigible, vient d'être de nouveau condamné à deux mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende, pour un délit de chasse à l'aide de collets, par lui commis le 17 mai dernier.

LOUVRES

Occupé à Louvres aux travaux de la moisson avec les époux Van Koppenol, le nommé Lemestre (Charles), âgé de 24 ans, a dérobé une somme de 50 francs à ses compagnons de

travail. Arrêté à Creil, sur la dénonciation de la femme Van Koppenol qui l'y avait suivi à cet effet. Lemestre a été condamné à deux mois d'emprisonnement.

Pierres Tombales

Parmi les objets anciens les plus menacés aujourd'hui, il n'en est pas qui — pour des motifs divers — courent plus de risques que les pierres tombales. Elles tapissaient autrefois nos églises, rappelant le souvenir de tous ceux qui avaient tenu une place plus ou moins importante dans nos bourgs et dans nos villages.

Depuis quelques années, leur destruction a marché à pas de géant. Curés désireux de paver leurs sanctuaires de beaux (?) dallages neufs, iconoclastes avides d'une stupide suppression de tout ce qui est ancien, fidèles indifférents à tout ce qui ne touche pas à leur bourse, se sont coalisés pour faire disparaître les pierres funéraires. La plupart du temps, quand elles ne sont pas découpées pour servir de bordure aux carrelages de plus ou moins mauvais goût fournis par les spécialistes qui tiennent aux environs de Saint-Sulpice leurs boutiques d'« horreurs », elles sont soigneusement placées aux endroits les plus passagers de nos églises, la qualité de leur grain leur valant l'honneur de faire espérer une plus longue résistance. A ce régime, elles s'usent vite, et il est probable que notre génération verra disparaître leurs dernières traces.

C'est donc faire œuvre méritoire de les relever pendant qu'il en est temps encore, et nous convions à cette tâche tous les amis de notre histoire locale. Les inscriptions les plus insignifiantes

en apparence, les plus tronquées par des mutilations antérieures, peuvent avoir leur intérêt historique. Recueillies par l'excellente *Petite Gazette de Dammarin* qui leur offre l'hospitalité, ces épaves peuvent aujourd'hui ou demain élucider un point d'histoire, fournir une date utile et constituer un recueil de précieuses indications.

Il ne faut, pour lire la plupart de ces inscriptions, qu'une grosse éponge, un seau d'eau, beaucoup de patience et de la bonne volonté. En ce mois d'ouverture de chasse, j'ose inviter à ce sport d'un nouveau genre tous les gens qui ont quelque loisir et quelque curiosité. Le gibier ne leur fera pas défaut et ils seront certains de ne pas revenir bredouille.

Et comme il faut, avant tout, prêcher d'exemple, je donne ici pour commencer, une pierre tombale de l'église de Mitry — laquelle en contient deux seulement (1). N'ayant eu qu'une heure à passer dans ce bourg, entre deux trains, et ne disposant, ni d'une lumière suffisante par ces jours sombres, ni du seau d'eau indispensable, j'ai dû renoncer pour cette fois, à lire la pierre la plus ancienne, dont je conseille l'étude à quelque amateur mitriois ; mais voici la seconde. Elle est très fruste, très effacée, et à cette dernière période de destruction qui permet bien juste son déchiffrement à l'œil exercé d'un vieil antiquaire. Il faut deviner beaucoup de lettres ; j'ai pu cependant en venir à bout et j'en garantis la lecture.

C'est une grande dalle de liais de 2 m. 20 de hauteur sur 1 m. 20 de largeur. Aucune figure n'y est gravée ; mais elle montre, au milieu de motifs d'architecture ornés de symboles funéraires, une inscription placée dans un cadre aux extrémités arrondies, et con-

tenant en douze lignes de majuscules romaines l'épithaphe ci-après :

CY GISENT ET
REPOSENT LES CORPS DE
..... HONESTES PERSONNES
JEHAN MARIN VIVAT LABOUR
DEMI A MITRY NATIF DE SAINT
SOUPLEST ET DE NICOLE BENOIST
SA FEMME NATIVE DE GRESSY (?)
LESQUELZ DECEDERENT SCAVOIR LE DICT
MARIN LE 29^e OCTOBRE 1650
ET LAD^e BENOIST LE 30 JUILLET
1653 AAGEE DE 38 ANS VII
MOIS

L'un des noms de cette épithaphe est bien connu dans ce pays où la famille Benoit est encore si honorablement représentée, à Mitry même et dans les arrondissements de Meaux et de Senlis. J'ajouterai seulement que l'épithète de « laboureur » appliquée à Jean Marin, répondait au XVII^e siècle à ce que nous appelons maintenant « cultivateur » ; et de même qu'aujourd'hui beaucoup de nos grands cultivateurs sont plus riches que les propriétaires dont ils louent les biens, de même, à l'époque dont nous parlons, beaucoup de laboureurs étaient les plus gros personnages de leur localité. Quand on voulait alors désigner l'ouvrier manuel que nous appelons aujourd'hui un laboureur, on disait : « laboureur de bras » ou « laboureur de main ». Mais, encore une fois, le mot « laboureur » employé seul correspondait à un gros cultivateur, à un riche fermier ; et si l'on pouvait, au moyen de documents d'archives, entrer plus avant dans la connaissance de Jean Marin, on le trouverait sans doute occupant une des grandes fermes qui montrent encore leurs granges monumentales dans la commune de Mitry-Mory.

Les pierres tombales des « labou- reurs » portent souvent, d'ailleurs, des armoiries. Aucune n'est gravée sur celle-ci. Les Benoist, cependant, en furent nantis. car l'Armorial manuscrit de 1698 nous donne (Meaux, Tome IV, N° 73) celles d'un Martin Benoist, prieur de Congis, peut-être quelque petit neveu de Nicole Benoist, qui sont blasonnées : d'azur à une ancre d'or.

V^o de CAIX de S^t AYMOUR.

Note de la Rédaction. — Nous apprécions tout particulièrement les circonstances qui ont engagé notre bienveillant et très érudit collaborateur, M. le Vicomte de Caix de Saint-Aymour, si répandu dans le monde des sociétés savantes, à devenir citoyen Dammartinois. Nous sommes persuadé que nos lecteurs applaudiront, comme nous, à cet heureux événement qui les mettra à même de lire de temps à autre, avec intérêt et profit, des récits d'histoire locale, frappés au coin de la bonne littérature et de la plus profonde érudition.

(1) M. Louis Benoist, sénateur, dans sa Notice sur Mitry-Mory (Meaux 1895), p. 61, cite les pierres tombales de deux curés, dont les noms et les dates sont, dit-il, indéchiffrables, mais il ne dit rien de celle que nous donnons ici.

RECHERCHES

SUR LES MONNAIES DIVISIONNAIRES
DE CUIVRE

suite ()*

A dater des règnes de Henri III, les monnaies royales dont l'usage se généralisait de plus en plus portèrent constamment l'effigie du souverain, et au revers le chiffre du roi, des figures héraldiques se rattachant à ses armoiries ou à celles des familles auxquelles il était allié par le mariage, enfin et surtout l'écu de France à trois fleurs de lis

Les deniers de Henri III portaient à la face, autour du buste lauré et cuirassé de ce prince: HENRI III. R. D. FRAN. ET. POL. puis une petite croix pattée. Au revers : deux fleurs de lis et au dessous la lettre monétaire A. Légende : DENIER TOVRNOIS - 1587.

Le double tournois de Henri III portait à la face le même buste et la même devise, au revers : trois fleurs de lis et cette légende DOUBLE TOURNOIS. accompagnée d'une couronnette et d'une petite croix pattée.

Comme le denier de Henri III, celui de Henri IV, représentait le buste lauré et cuirassé du roi et autour : HENRI IIII R. D. FRAN. ET. NAV. Au revers, deux fleurs de lis et au dessous la lettre monétaire A. Légende : DENIER TOVRNOIS. 1606, puis une petite croix pattée.

Il en était de même du double tournois, dont la lettre monétaire se voyait à la face, alors qu'au revers, le champ était occupé par trois fleurs de lis qu'entourait la légende : DOUBLE TOVRNOIS. 1598, et une minuscule croix pattée.

Le denier de Louis XIII ne diffère en rien comme métal et dimensions de ceux de ses prédécesseurs. Comme ceux-ci il reproduit le buste lauré et cuirassé du souverain avec cette légende : LOYS XIII. R. DE. FRAN. ET. NAV. avec la lettre monétaire A. Au revers DENIER TOVRNOIS 1625 une petite croix pattée et au centre de fleurs surmontant la lettre A.

Le double tournois est de même, sauf les dimensions et la mention de la valeur. Il existe toutefois à la date de 1642 un double tournois dont la figure diffère quelque peu des précédentes en ce sens qu'elle est tournée vers la gauche et simplement laurée. La légende de la face est : LUD. XIII. D. G. FR. ET. NAVRE.

Le double tournois représente de

même que le tournois le roi enfant, mais un autre, de l'année 1633, le figure avec un vêtement fraisé ; enfin, un troisième daté de l'année 1642 a la face tournée vers la gauche, la couronne et la tête simplement laurée. La légende est ainsi conçue : LUD. XIII. D. G. FR. ET. NAVRE.

Le denier de Louis XIV représente une tête d'enfant simplement laurée avec cette mention : LOUIS XIIIII. Au revers : DENIER TOVRNOIS 1640 et une petite croix pattée. Au centre deux fleurs de lis surmontant la lettre A.

Indépendamment de ces monnaies royales, il existait encore, quoique en nombre relativement restreint, des pièces seigneuriales presque identiques, sauf l'effigie.

Ces monnaies qui demeurèrent le privilège de quelques princes, se renouvelèrent jusqu'à la veille de la Révolution.

(à suivre) E. L.

(*) Voir le n° 734 de la *Petite Gascette*

Proverbes & Locutions

Avare comme rat

Dans le langage populaire on emploie le mot rat pour désigner un individu avare et intéressé. On pourrait donner au mot rat la même origine que le mot rapiat, expression aussi populaire dont la dérivation vient du verbe latin *rapere*, qui signifie enlever, rapia. Ce mot rat ne serait donc dans le style figuré seulement, qu'un abrégé du mot rapiat, qui est plus fort d'expression et qui signifie cupide, avare et même un peu voleur. En qualifiant donc un individu de cette épithète malsonnante, on fait allusion aux provisions que font les rats, quand ils

ont trouvé quelque butin qu'ils conservent avec avarice.

Jeux de mains, jeux de vilains

Ce dicton est fort ancien ; il a dû prendre naissance à l'époque du moyen âge, dans le château de quelque grand seigneur où l'on pensait que la chasse et les exercices militaires étaient des délassements permis à la seule noblesse, tandis que les paysans appelés alors *vilains*, n'avaient pour se divertir que des luttes où le succès s'obtenait par la force des bras et des mains. Les duels, à cette époque, se faisaient à l'épée mais ne convenaient qu'à l'aristocratie et les *vilains* ne s'aidaient leurs querelles qu'à coups de poings ou à coups de bâtons.

Étymologie

Origine du mot " Paquant "

Un de nos amis ayant entendu appeler " *paquants* " les habitants d'un village voisin, nous fournit l'étymologie de ce mot. synonyme de " *paysans* " " *Paquant* " est un dérivé de *Pagani* (habitant des bourgs) *Pagus* : village, hameau.

De là aussi le mot " *païens* " donné autrefois aux paysans des hameaux reculés, demeurés fidèles aux anciens dieux, alors que le christianisme triomphait partout.



Il serait très facile à ceux qui occupent une haute position de faire des heureux : une bonne parole, une légère attention, un sourire suffiraient ; mais ils n'y pensent pas ou ne veulent pas s'en donner la peine,

Vente aux Enchères Publiques. à
THEUX, le Dimanche 23 Août, à 2
 heures, par le ministère de M^e Cagnet
 huissier à Dammartin. de 17 Hectares
 de LUZERNE. 2^e coupe sur pied, avec
 droit à la 3^e coupe.
 Pour tous renseignements, voir les affiches

ON DEMANDE
GARDE CHAMPÊTRE
 pour la commune de SAINT-MARD.

Charbons et Cokes
 de toutes provenances

Cycles, Quadricycles,
 Motocycles

PEUGEOT! PEUGEOT! PEUGEOT!

la première marque du monde entier
 marche de succès en succès, elle s'impose
 par le perfectionnement, le roulement,
 la qualité de ses machines

LES MOTOCYCLETTES PEUGEOT
 avant la course officielle "Paris-Madrid"
 arrêtée à Bordeaux, avaient fait leur
 preuve en faisant le parcours "Paris-
 Madrid" et retour jusqu'à Bayonne, soit
 un parcours de plus de deux mille kilo-
 mètres sans changer une seule pièce.

S'adresser à

Achille OFFROY, à Dammartin,
 Agent Régional

ARMES DARNE

A LOUER pour le 11 Novembre 1903
 65 a. 94 cent. de Jardin Verger
 à Dammartin

lieudit la Petite Motelotte

S'adresser à M^e FAUVEL, Notaire

Pour EVITER les MALADIES lisez le

JOURNAL DE LA SANTE

Paraissant tous les DIMANCHES

ABONNEMENT par an France 6 fr.

Union postale 8 fr.

Paris, 5, Boulevard Montmartre

EXCELLENTE OCCASION

Petite Tapisserie à 4 roues
 très coquette: sièges capitonnés. Cette
 voiture presque neuve conviendrait pour
 un petit poney
 S'adresser à Mme Vve CONREUX,
 Rue des Demoiselles, à ST-SOUPPLETS

BRABANTS
 en acier doux garantis

Hors Concours



Hors Concours

VERSOIRS passe-partout
 ne s'usant pas et ne hourrant jamais,
 même dans les terres les plus difficiles

A. SONNIER

a CHARNY (Seine-et-Marne)

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

BERTIN & DENIS
 Saint-Mard & Dammartin

MM. BERTIN et DENIS se recomman-
 dent à MM. les PROPRIÉTAIRES pour les
 prix très modérés de leurs travaux.

LE CIDRE ET LE POIRE

Revue mensuelle des intérêts pomologiques
 et des arbres fruitiers de grandes cultures.
 Chaque numéro se compose de 52 pages
 in-8° raisin.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS
 Adresser tout ce qui concerne la Rédac-
 tion et l'Administration à
 M. de SAINVILLE directeur, 36, rue Lafite, PARIS

" **L'INCOMPARABLE** "

Brillant Pampadou

PRIX du FLACON (pinceau compris)
 0 fr. 75 — 1 fr. — 1 fr. 25

PAPIER A MEMOIRE, BLANC, SATINE,

Règlement Journal

35 - 40 - 45 et 50 cent. la main

Directeur-Gérant **E. LEMARIE**

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE